

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mars 2023

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 mars 2023

2023 DU 56 Dénomination allée Mary Reynolds (14e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 février 2023, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " allée Mary Reynolds " à une emprise à Paris ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 6 mars 2023 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

La dénomination "allée Mary Reynolds" est attribuée au terre-plein central de l'avenue René Coty, voie publique, situé entre la rue Dareau et la rue de la Tombe Issoire, à Paris (14e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO